



Déclaration matériaux et environnement

Produit	Type	SGU100F010 / F011
	Désignation	Transmetteur de course
	Assortiment	Autres grandeurs
Fabrication du produit	Consommation énergétique annuelle habituelle	6,5 kWh
	Conformité CE	PDS 37.100
	Maintenance, entretien	PDS 37.100
	Profit pour l'environnement	voir dernière page
Risques pour l'environnement en cas de dommage	Selon protection incendie	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ⁽¹⁾	2,3 MJ
	Part teneur halogène (provoque développement de fumée corrosive)	aucune
	Liquides polluants l'eau	Lubrifiant
	Substance explosive	aucune
Emballage*	Carton PAP 20	197,5 g
	Papier PAP 22	15 g

⁽¹⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page
*Directive 94/62/CE et documents annexes, décision 97/129/CE

Matériaux	Poids total du produit ⁽²⁾	468 g	Feuille données sécurité	Code déchet CE **
Plastique				
PA66		2,1 g	Oui	20 01 39
PC		17,1 g	Oui	20 01 39
POM		0,6 g	Oui	20 01 39
Métal				
Aluminium, alliages divers		188,8 g	Inutile	20 01 40
Acier, alliages divers		35,1 g	Inutile	20 01 40

Laiton, alliages divers	1,2 g	Inutile	20 01 40
-------------------------	-------	---------	----------

Circuit imprimé

Circuit imprimé équipé	21 g	Inutile	20 01 36
------------------------	------	---------	----------

Divers

Matériaux composites divers	0,4 g	Inutile	20 01 99
-----------------------------	-------	---------	----------

Composants spéciaux

Câble (exempt d'halogène)	201 g	Inutile	20 01 36
---------------------------	-------	---------	----------

Lubrifiant	3 g	Oui	20 01 26
------------	-----	-----	----------

Produit de fixation	1 g	Oui	20 01 99
---------------------	-----	-----	----------

Remarque

Teneur en silicone: toutes les pièces utilisées sont exemptes de silicone

⁽²⁾ Voir **Remarques** sur la dernière page

**Directive 75/442/CEE et documents annexes, décision 2001/118/CE

Elimination des déchets**Produit:**

L'appareil permet d'être éliminé en tant que déchet d'équipements électriques ou électroniques (casse électrique / électronique) et ne doit pas être éliminé en tant qu'ordure ménagère. Ceci concerne en particulier les circuits imprimés équipés.

En référence à la Directive RoHS 2002/95/CE, la Fr. Sauter SA applique un processus de fabrication à brasage sans plomb depuis le 1er juillet 2006.

Un traitement particulier des composants spéciaux est impératif selon la loi ou pour des raisons écologiques.

Emballage:

Recyclable

La législation locale en cours est à respecter.

Remarque particulière:

aucune

Remarques**(1) selon type de charge calorifique:**

SGU100F010	2,3 MJ
SGU100F011	2,3 MJ

(2) selon type de poids:

SGU100F010	468 g
SGU100F011	468 g

Profit pour l'environnement

- Peu de consommation d'énergie
- Démontage simple pour une élimination dans les règles de l'art et selon les catégories de recyclage

Exclusion de responsabilité: Cette déclaration sert exclusivement à titre d'information.

Des écarts peuvent survenir le cas échéant sans préavis par rapport aux informations contenues.

Fr. Sauter SA décline toute responsabilité sur les conséquences pouvant survenir en raison des informations ci-dessus.

D'autres informations concernant l'environnement et l'élimination des déchets sont diffusées spécialement par les représentations locales Sauter.